

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE
AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020 (LE PLAN) D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

1. Référence : Pièce C-UC-0017, pages 40 et 41.

Préambule :

« À mon avis, la stratégie du Distributeur pour satisfaire les besoins de pointe des consommateurs devrait comporter en priorité la recherche de moyens économiques et respectueux de l'environnement au Québec tels la gestion de la pointe et l'augmentation de l'interruptible. [...]

Compte tenu de ce qui précède, je recommande respectueusement que la Régie demande au Distributeur de chercher en priorité davantage de moyens de gestion de la pointe économiques et respectueux de l'environnement au Québec, par exemple les appels au public pour réduire leur consommation aux heures les plus chargées du réseau et l'option d'interruptible, et de lui faire rapport régulièrement selon l'échéancier que fixera la Régie. »

Demande :

1.1 Veuillez préciser les types de moyens de gestion de la pointe que le Distributeur devrait chercher en priorité, autres que les appels au public aux heures critiques et l'option d'électricité interruptible.